



République Française
MAIRIE DE FONTENAY-LES-BRIIS

DECISION DEC2025-006

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA GENDARMERIE

Le Maire de la Commune de Fontenay-lès-Briis,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2394/20 en date 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2023_017 en date du 13 avril 2023 accordant l'ajout de délégations au Maire,

Considérant qu'il convient de renouveler l'adhésion à cette association et d'en payer la cotisation ;

DÉCIDE :

Article 1 : Renouvellement de l'adhésion à l'association les Amis de la Gendarmerie, située à Paris et d'en régler la cotisation au titre de l'année 2025 d'un montant de 100 €uros.

Article 2 :

La présente décision prend effet immédiatement et sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- Le responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 06 Février 2025

Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20250206-DEC2025-006-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2025

Mairie de Fontenay-lès-Briis – 1 place de la Mairie - 91640 Fontenay-lès-Briis - Communauté de Communes du Pays de Limours

Tél : 01 64 90 70 74 - Courriel : des@fontenay-les-briis.fr

Site Internet : www.fontenay-les-briis.fr